



Les classes à projet d'éducation aux médias « Classes à PEM »

Appel à projet

Création/ reconduction

Année 2013-2014

Un dispositif académique initié en 2010-2011 pour offrir aux élèves une éducation aux médias tout au long de l'année.

1. Les classes à PEM : le cadre

Dans le projet académique 2012-2015, l'éducation aux médias figure au titre de la première ambition « Réussite : créer les conditions de la réussite de chaque élève », sous l'orientation « Préparer chaque jeune à une insertion réussie dans la société. » et la composante de l'action « Favoriser l'ouverture culturelle, sociétale et internationale ».

L'éducation aux médias et avec les médias est inscrite dans les pratiques professionnelles des enseignants comme le démontre chaque année leur participation active à la Semaine de la presse et des médias dans l'école®. Le dispositif des classes à PEM, initié dans l'académie en 2010-2011, propose d'aller au-delà en encourageant une éducation aux médias tout au long de l'année dans une démarche transversale, intégrée aux pratiques disciplinaires.

La généralisation de l'éducation aux médias en lien avec les pratiques disciplinaires est encouragée par les textes suivants :

2006 : L'éducation aux médias est inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences. Pilier 6.B : Compétences sociales et civiques ; Se préparer à sa vie de citoyen. Capacité : « Etre éduqué aux médias et avoir conscience de leur place et de leur influence dans la société ».

2007 : Le rapport de l'inspection générale *L'éducation aux médias : enjeux, état des lieux, perspectives* (août 2007) fait une série de propositions pour que l'éducation aux médias « passe au stade d'une démarche globale, construite, pilotée » :

- « Faire de l'éducation aux médias une voie « traversante » des disciplines fondamentales »
- « Réserver du temps et/ou un espace bien identifié pour cet enseignement »
- « Mettre l'accent sur la pratique en s'appuyant sur des partenaires professionnels »

2013 : Faire entrer l'École dans l'ère du numérique

Plan qui insiste sur une formation aux usages du numérique comportant « une dimension d'éducation aux médias visant à apprendre aux élèves à porter un regard critique sur les contenus des différents médias, en particulier numériques, et à les utiliser de manière autonome et responsable, ainsi qu'une sensibilisation aux droits et devoirs liés à l'usage de l'internet (protection de la vie privée, respect de la propriété intellectuelle, etc.). »

2. Le projet de classe à PEM : objectifs, actions et acteurs

Porté par un binôme référent composé d'un professeur documentaliste et d'un professeur « disciplinaire », il envisage une éducation aux médias et par les médias c'est-à-dire à la fois à travers des activités d'analyse des médias et des activités de production. Inscrit dans une démarche transversale, le projet PEM doit idéalement impliquer l'ensemble des disciplines. Matériellement, il doit permettre de proposer un temps dédié à l'EAM au moins équivalent à 1 heure hebdomadaire.

Les objectifs attendus :

- Transmettre les compétences nécessaires à la connaissance, la lecture, l'analyse et l'évaluation des contenus (représentations et messages) des médias d'information et des médias sociaux.
- Développer une approche et une utilisation pertinente, critique et réfléchie des médias et des contenus qu'ils véhiculent
- Développer une culture de l'information et un usage pertinent des ressources numériques
- Former à l'utilisation d'outils numériques de production de contenus
- Favoriser la communication, la créativité, la co-construction des savoirs, les pratiques collaboratives dans le respect du droit, de la déontologie.
- Cultiver une approche responsable et critique de ses traces numériques.

Les actions :

Les classes à PEM proposent aux élèves, à raison d'une heure hebdomadaire à minima, une éducation aux médias alliant théorie et pratique, en lien avec les programmes des disciplines fondamentales.

Ce cadre est l'occasion de mettre en œuvre des activités d'analyse des médias et des discours médiatiques, d'étude de leur fonctionnement et du travail lié à la production de l'information. Des ateliers, selon le principe de l'apprentissage par la pratique, proposent aux élèves d'apprendre en situation : réalisation ponctuelle ou sur l'année d'un média (journal papier ou en ligne, reportages vidéo ou radio, ...). Idéalement, l'accent sur la pratique s'appuie sur des partenariats avec des professionnels de l'information (visite de médias, rencontres, ateliers avec des professionnels des métiers de l'information).

Ces activités peuvent s'appuyer sur la participation à des concours notamment ceux organisés par le CLEMI (concours des journaux scolaires, de reportages radio, festival vidéo de l'académie de Créteil, concours de Unes, ...).

Si le projet PEM permet d'inscrire l'éducation aux médias dans une progression annuelle, nous attirons l'attention des équipes sur le fait que la Semaine de la presse et des médias dans l'école est un temps fort du calendrier scolaire, particulièrement propice aux rencontres avec des professionnels qui se rendent volontiers plus disponibles à cette occasion.

En fin d'année, les équipes s'engagent à faire état d'un bilan de l'action menée dans le cadre de la classe à PEM. Nous leur transmettons un questionnaire qui peut servir de trame à la rédaction de celui-ci.

Les acteurs :

La coordination du projet PEM est assurée par un binôme référent composé du professeur documentaliste de l'établissement et d'un enseignant d'une autre discipline. Le projet doit impliquer au moins deux enseignements disciplinaires.

L'accompagnement du CLEMI

Les équipes des projets retenus se voient proposer 3 journées de formation (public désigné) entre octobre et janvier. Les enseignants souhaitant une formation plus approfondie (notamment pour les techniques de réalisation, de montage, ...) sont invités à participer aux formations proposées au PAF (inscription individuelle). Selon les cas, une demande d'aide négociée peut être formulée.

Durant l'année scolaire, le CLEMI accompagne les projets PEM en fonction des demandes des équipes : conseils, aide à l'organisation de visite de médias, selon les besoins, prêt ponctuel de matériel (enregistreurs numériques, caméscopes, appareils photo, ...). Le CLEMI s'efforce de communiquer sur les actions menées dans les classes et diffuse auprès des équipes les offres de partenariat proposées par les médias (Semaine de la presse et des médias dans l'école).

3. Le calendrier de l'appel à projet de 2013-2014

Les dossiers pour l'année 2013-2014 sont à envoyer complétés par courrier électronique ou par courrier postal aux adresses suivantes :

clemicreteil@ac-creteil.fr

CLEMI-Rectorat de Créteil
4, rue Georges ENESCO
94000 Créteil

Les dossiers doivent nous parvenir avant le lundi 10 juin 2013.

Les dossiers envoyés au CLEMI de l'académie de Créteil en réponse à cet appel à projet doivent impérativement être **visés et approuvés par le chef d'établissement** pour être soumis à la commission de validation.

A noter que les **reconductions** ne sont pas automatiques et que les équipes intéressées doivent répondre à l'appel à projet dans les délais sans oublier de nous transmettre le bilan de leur action menée en 2012-2013.

La commission de validation est composée de membres de l'équipe de CLEMI académique. Sont invités à prendre part à cette commission un membre de la DAAC et un membre de la MAPIE.

Les projets retenus se voient alloués des heures à répartir entre les enseignants au titre du temps de concertation (jusqu'à 36 HSE par projet).

Les établissements sont informés par courriel des décisions de la commission et de la liste des projets sélectionnés au plus tard le 25 juin 2013.

A la rentrée 2013-2014, il est demandé aux établissements de confirmer par courrier la liste des enseignants impliqués dans le projet, en précisant le nom des enseignants composant le **binôme** référent du projet et les noms des enseignants participants aux journées de formation (avant le 20 septembre 2013). Le calendrier des journées de formation des enseignants des classes à PEM est le suivant (sous réserve de modification) : les 3 et 4 octobre 2013 et le 10 décembre 2013.

Enfin, l'établissement est invité à faire apparaître sur son site l'actualité de la classe à PEM et si possible à faire figurer le logo du CLEMI de l'académie de Créteil.

Pour tout complément d'information, écrivez-nous à

clemicreteil@ac-creteil.fr